



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
26 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2001**

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### Recommandation concernant le programme de pays\*\*

**Érythrée**

**Additif**

#### *Résumé*

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays, soumise à l'approbation du Conseil.

La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver le programme de l'Érythrée pour la période allant de 2002 à 2006, d'un montant de 6 283 000 dollars à prélever sur la masse ordinaire des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et d'un montant de 28 millions de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2001/12.

\*\* La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils sont indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources, pour 2001. (E/ICEF/2001/P/L.73).



## Table des matières

	<i>Page</i>
La situation des enfants et des femmes .....	3
Coopération au programme, 1996-2001 .....	3
Programme de coopération recommandé, 2002-2006 .....	8

### Liste des tableaux

1. Données de base sur les enfants et les femmes <sup>1</sup> .....	18
2. Dépenses au titre de la précédente période de coopération, 1996-2001 .....	21
3. Dépenses annuelles prévues .....	22
4. Corrélation entre le budget-programme, la dotation en effectifs et les dépenses de personnel .....	23

---

<sup>1</sup> Données empruntées à la publication « Progrès accomplis depuis la Sommet mondial pour les enfants : statistiques mises à jour » préparée en complément du rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants : Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3), et peuvent donc différer des données figurant dans le présent document.

## La situation des enfants et des femmes

1. La situation des enfants et des femmes demeure essentiellement la même que celle décrite dans la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 (E/ICEF/2001/P/L.1). La signature d'un accord de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie le 12 décembre 2000 et le déploiement d'une force des Nations Unies de plus de 4 200 personnes constituent des éléments qui permettent d'inscrire l'élaboration du prochain programme de pays dans le cadre d'un scénario essentiellement axé sur la « progression vers la paix ». La mise en place, le 18 avril 2001, d'une zone de sécurité temporaire a facilité le processus de paix. La consolidation d'une paix durable demeure cependant un défi de taille. La transition a commencé avec le retour des personnes déplacées au sein du pays et des réfugiés dans leurs zones d'origine. Certes la stabilité devrait faire suite aux élections de décembre 2001, les premières jamais organisées dans le pays, mais on ignore comment l'instabilité politique dans les pays voisins affectera l'Érythrée.

## Coopération au programme, 1996-2001

2. Le premier cycle complet de programme de pays pour la période allant de 1996 à 2000 (E/ICEF/1995/P/L.11) a poursuivi les objectifs du Sommet mondial pour les enfants en privilégiant le relèvement, la reconstruction et la prestation des services sociaux de base après la libération. Le Programme de courte durée 'relais' (E/ICEF/2000/P/L.29) a harmonisé les cycles de planification avec ceux des autres organismes des Nations Unies et du Gouvernement, consolidé les acquis du programme précédent et jeté les bases du programme de pays proposé pour la période allant de 2002 à 2006. Les résultats présentés ci-après découlent essentiellement des activités des organes du Gouvernement concernés auxquelles l'UNICEF et d'autres ont pris une part active. L'UNICEF a reçu des contributions des bailleurs de fonds suivants : Gouvernements de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Israël, des États-Unis, du Liechtenstein, des Pays-Bas et du Royaume Uni et des comités nationaux de l'UNICEF d'Allemagne, d'Australie, d'Espagne, de Finlande, de France, de Hong Kong, d'Italie, du Japon, de Norvège, du Royaume Uni, de Suède et de Suisse, ainsi que de l'Association féminine de l'ONU.

3. Le programme de santé et de nutrition a contribué à la réalisation de trois résultats clefs. Premièrement, selon l'enquête sur le programme élargi de vaccination de 2000, la proportion d'enfants de moins de 4 ans ayant reçu une série complète de vaccins est passée à 79 % en 2000. En sus de l'augmentation des taux de vaccination contre la tuberculose, l'enquête a fait état des progrès suivants, par rapport à 1996 : les taux d'administration de trois doses de vaccin oral contre la poliomyélite, de trois doses de vaccin combiné contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, du vaccin contre la rougeole et de deux doses de vaccin contre la toxine tétanique, sont passés respectivement de 52 %, 42 %, 35 % et 19 % à 90 %, 86 %, 81 % et 71 %. Grâce aux Journées nationales de vaccination, la couverture vaccinale contre la polio est passée de 71 % en 1996 à 93 % en 2000. Les cas de polio sont tombés de 10 en 1996 à zéro en 1997 et aucun cas n'a été signalé depuis lors. Le niveau élevé de ces résultats est attribuable à l'amélioration du système de santé, l'accès aux services de santé passant de 46 % en 1993 à 70 % en 1999. Grâce à ces résultats, l'Érythrée a été éligible au quatrième cycle de fonds au titre de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Au cours des 10 prochaines années, le Gouverne-

ment envisage de financer quelque 10 % de ses vaccins, contre zéro pour cent actuellement. Ses principaux partenaires ont été l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence norvégienne de développement international et le Rotary Club.

4. Deuxièmement, l'Érythrée a pu faire reculer le paludisme. De 1998 à août 2000, les cas de paludisme ont diminué de près de 77,5 %, une proportion de baisse similaire étant enregistrée dans les cas de décès. Ce résultat est attribuable à la disponibilité accrue de médicaments, à une meilleure gestion des cas, à la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides dans les zones endémiques (l'UNICEF en a distribué plus de 200 000) et à une plus grande sensibilisation au problème du paludisme. Au nombre des principaux partenaires figuraient l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'OMS, le Gouvernement italien et la Banque mondiale.

5. Troisièmement, le taux de couverture de l'apport en vitamine A chez les enfants de moins de 6 ans est passé de 84 % en 1997 à 93 % en 2000. L'UNICEF a fourni, sur financement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de l'Initiative micronutriments, près de 3,21 millions de capsules de vitamine A au cours des Journées nationales de vaccinations et dans les camps des personnes déplacées, les écoles et les zones affectées par la sécheresse. Les campagnes contre la rougeole ont réduit les cas de 61 % (de 1 500 cas en 1996 à 580 cas en 2000). L'UNICEF a fourni 29 machines d'iodation du sel pour les ateliers de production et les petits producteurs et 51 tonnes d'iodate de potassium, et a contribué au renforcement des capacités et à la mobilisation sociale. Ces interventions ont permis d'augmenter la production de sel iodé, de 65 % en 1996 à 85 % en 1999. La consommation de sel iodé par les ménages est passée de zéro pour cent en 1994 à 97 % en 1999. L'UNICEF a fourni des compléments alimentaires à plus de 700 000 enfants, femmes enceintes et mères allaitantes et a contribué à doubler la capacité de production locale journalière de DMK (aliment complémentaire à haute valeur énergétique), de 7,5 à 15 tonnes, sur financement des Gouvernements des États-Unis et des Pays-Bas. Cette intervention est venue compléter les activités d'alimentation thérapeutique et complémentaire de *Médecins sans frontières* (France et Pays-Bas) dans le cadre des opérations d'urgence du Programme alimentaire mondial (PAM), et de celles de Save the Children Fund (Royaume Uni), qui ont couvert 100 000 personnes.

6. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'USAID, l'UNICEF a contribué à augmenter la proportion de visites anténatales, de 35 % en 1996 à 60 % en 2000. La rénovation de l'hôpital pédiatrique de Mekane Hiwot, grâce à une aide du Gouvernement italien, a amélioré la qualité des soins dispensés aux enfants. Près de 96 % des établissements de santé sont reconnus « amis des bébés ». Le Gouvernement s'est engagé à protéger, promouvoir et appuyer l'allaitement au sein.

7. L'accroissement de la scolarisation des filles et des garçons constitue l'un des résultats clefs du programme « éducation pour le développement ». Le taux brut de scolarisation est passé de 52,2 % (56,8 % pour les garçons contre 47 % pour les filles) en 1995/96 à 57,5 % (62,3 % pour les garçons contre 52,4 % pour les filles) en 1999/2000. Ce résultat a été acquis grâce à l'appui accordé aux approches novatrices axées sur l'école et la collectivité et à l'accès à ces écoles qui ont permis d'améliorer la mobilisation en faveur de la scolarisation et de la persévérance scolaire, notamment parmi les filles. Pour renforcer l'accès physique, l'UNICEF a ap-

puyé la construction de 25 écoles locales et la rénovation ou la construction de 19 écoles primaires. Le renforcement de la qualité de l'enseignement a permis d'améliorer la persévérance scolaire. L'UNICEF a aussi appuyé le recyclage de 610 instituteurs et fourni des manuels scolaires et du matériel didactique à 180 écoles. Il a en outre fourni une assistance technique pour la révision du programme national d'enseignement primaire.

8. L'UNICEF a appuyé un programme d'incitations et d'encadrement d'institutrices potentielles dans les quatre régions les plus défavorisées (Anseba, Gash-Barka, Debub et le nord de la Mer rouge), ce qui a permis d'augmenter sensiblement le nombre d'institutrices. Ce programme a été complété par la formation de 2 450 instituteurs aux questions de parité hommes-femmes. Ces instituteurs ont oeuvré en étroite collaboration avec les associations parents-maîtres et incité les parents à envoyer leurs filles à l'école. Les principaux partenaires dans le secteur de l'éducation ont été le Gouvernement norvégien et l'ACDI, par l'intermédiaire de l'Initiative pour l'éducation des filles africaines de l'UNICEF, l'Agence danoise de développement international et les Gouvernements néerlandais et allemand. L'UNICEF a aussi assuré la poursuite de la scolarisation de 90 000 enfants déplacés par la guerre par l'appui accordé à des écoles improvisées et la fourniture de trousseaux éducatifs et de mobilier scolaire. Des fonds d'urgence en faveur de l'enseignement ont été fournis par le Gouvernement danois, l'Agence suédoise de développement international (SIDA), le Département/Bureau de la population, des réfugiés et de la migration des États-Unis et les comités nationaux d'Allemagne, de France, d'Italie et du Royaume Uni.

9. Le programme de communication pour le développement a joué un rôle de premier plan dans les relations extérieures, la collecte de fonds et la communication, notamment en périodes d'urgence. La recherche de formation et un examen sur dossier des pratiques traditionnelles d'éducation des enfants en Érythrée ont assuré la pertinence des messages. L'UNICEF a apporté son soutien à des événements marquants comme la Journée internationale des enfants, le Dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'établissement des rapports sur la *Situation des enfants dans le monde*, les journées internationales de vaccination et la Journée mondiale de lutte contre le SIDA et a facilité l'instauration de réseaux de relations publiques entre les ministères et les médias.

10. L'UNICEF a accordé un rang de priorité élevé à la prévention du sida et a contribué à l'élaboration d'une politique et d'un plan stratégique quinquennal visant à mettre fin à la conspiration du silence qui entoure la maladie, lutter contre les préjugés dont sont victimes les malades, soutenir les orphelins du sida et les campagnes de lutte contre le VIH/sida dans les camps des personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'UNICEF a aussi introduit la notion de « Caring for Us » qui a servi pour la formation de plus de 500 agents des organismes membres du groupe thématique des Nations Unies, y compris la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Au nombre des principaux partenaires on peut citer l'USAID et le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA. L'UNICEF a aussi plaidé contre les mutilations génitales. Une évaluation de la situation du SIDA a fait état d'un démarrage lent du projet de lutte contre ces mutilations, en raison notamment de la guerre et des faibles moyens de l'UNICEF et des homologues. Le rythme d'exécution du projet s'est cependant amélioré à partir de 1999, suite au renforcement des moyens et à la mise en place des structures d'exécution.

11. Bien que ne figurant pas dans le programme de pays, les mines terrestres et les engins non explosés sont devenus une menace de taille lorsque les régions ayant les plus fortes densités de la population et les sols les plus fertiles de Gash-Barka et de Debub ont été occupées et minées durant le conflit de 2000. En collaboration avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Agence érythréenne de déminage, le Ministère de l'éducation et diverses organisations non gouvernementales (ONG), l'UNICEF a mobilisé des ressources humaines et financières et, dans le cadre du Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies et de la MINUEE, il a lancé des campagnes de sensibilisation aux mines terrestres et de formation dans les mêmes régions. À la fin de 2000, cette action avait profité à 35 000 personnes, dont 25 000 élèves et 6 000 personnes déplacées au sein du pays. En 2001, elle a été renforcée et étendue aux personnes revenant dans les zones de sécurité temporaires. Les Gouvernements de Suisse et des États-Unis ont contribué au financement de cette intervention.

12. Le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural a fourni l'accès à l'eau potable dans les zones mal desservies, exposées à la sécheresse et affectées par la guerre. Grâce à un financement du Fonds international de développement agricole et du Gouvernement italien, l'UNICEF a appuyé la construction de réseaux d'approvisionnement en eau au profit de près de 100 000 personnes. La collaboration avec l'OMS dans le cadre des campagnes de surveillance et d'information, éducation et communication (IEC) a permis de libérer l'Érythrée du ver de Guinée, même si ce résultat doit encore être homologué. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, l'UNICEF a fourni une assistance technique et financière pour l'élaboration d'un système national d'inventaire de points d'eau, comprenant une base de données liée à un système informatisé de renseignements géographiques ainsi que l'élaboration du Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'Érythrée. L'introduction du processus participatif pour la modification des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement et les études sur les connaissances, les attitudes et les pratiques ont permis de disposer d'informations de base et de faire face au problème de l'assainissement.

13. Dans le cadre des interventions d'urgence, l'UNICEF a appuyé le forage de cinq puits au profit de quelque 28 500 personnes dans les zones en proie à la sécheresse d'Anseba. Pour permettre de faire face aux besoins d'urgence, elle a aussi fourni d'autres équipements et services, dont une citerne à eau, du matériel de transport de l'eau, des pompes, des génératrices, des réservoirs souples d'eau, des jerricanes, des récipients de stockage domestique, des savons de toilette et du chlore et des chloromètres (HTM). En raison du nombre élevé de personnes déplacées accueillies par la ville de Keren, l'UNICEF a offert du matériel pour augmenter la capacité de production du service des eaux en vue d'approvisionner les 50 000 résidents de la ville. Grâce à la formation de 165 animateurs de la santé communautaire chargés de former aux méthodes d'hygiène personnelle et d'assainissement dans les camps, on a pu éviter les poussées épidémiques de choléra et d'autres maladies d'origine hydrique, à l'exception de cas sporadiques et aisément maîtrisables de shigellose. Le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement a été essentiellement financé par l'USAID et l'UNICEF a bénéficié dans ce domaine du concours de la Coopération italienne, du Comité d'Oxford de secours contre la famine (Royaume Uni), de *Médecins sans frontières* (Pays-Bas) et du Comité international de la Croix Rouge.

14. Dans le cadre du programme de protection des enfants, l'UNICEF a contribué, avec l'aide du Gouvernement italien, à la réunification de 16 500 orphelins avec leurs parents éloignés. Une évaluation du projet a établi que cette initiative était socialement pertinente et efficace du point de vue du coût. L'UNICEF a élargi son appui aux enfants affectés par la guerre, aux enfants de la rue et aux enfants qui travaillent et aux jeunes travailleurs du sexe. Quelque 19 000 enfants défavorisés ont reçu des trousseaux éducatifs et 2 453 enfants de la rue ont été inscrits dans des écoles et 150 autres dans des centres de formation professionnelle. Le programme a aussi permis de réunir 25 enfants avec leurs familles et accordé une aide économique à 120 familles. La Convention relative aux droits de l'enfant a été traduite en six langues locales et distribuée à travers le pays. L'UNICEF a en outre contribué à l'élaboration et à la présentation du rapport initial sur la Convention au Comité des droits de l'enfant et a plaidé pour la signature et la ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention et du Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres.

15. L'UNICEF a appuyé en 2000, conjointement avec les bureaux d'Éthiopie et d'Érythrée, les évaluations des besoins psychosociaux des enfants affectés par la guerre et des enfants séparés, ainsi que les évaluations de l'ampleur de la séparation lors des déplacements liés à la guerre. Les études ont mis l'accent sur l'importance de la réunification, la sensibilisation aux situations d'urgence et à la nécessité de la paix et la déclaration des naissances; elles ont aussi renforcé les moyens nationaux en matière de soins et de conseils psychosociaux. Une évaluation économique dans la région de Gash-Barka a permis d'élaborer des stratégies et des plans d'activités pour les familles accueillant les orphelins. L'UNICEF a par ailleurs contribué à des études sur les travailleurs du sexe, les orphelins et les enfants de la rue, ainsi qu'à l'analyse des capacités en matière de soins psychosociaux des enfants et des femmes affectés par la guerre.

16. Le programme de renforcement des capacités nationales a formé 900 agents régionaux chargés d'appuyer la planification décentralisée des droits de l'enfant. La préparation de la stratégie de création des capacités communautaires a tiré parti de la formation des membres de l'Assemblée régionale (Baito) aux devoirs et responsabilités des parlementaires, aux processus législatifs, au développement rural/urbain, au suivi et à l'évaluation et à la gestion financière. L'UNICEF a aussi aidé à exécuter 33 études et évaluations et à institutionnaliser l'élaboration, l'examen et l'évaluation de programmes, dans le cadre du Comité d'élaboration et de contrôle des programmes. Au nombre des principales études figurent le rapport de fin de décennie et l'évaluation de fin de cycle du programme effectuée par l'Université d'Asmara. L'UNICEF a également contribué à renforcer les capacités du Bureau national de la statistique et de l'évaluation en matière de contrôle, d'évaluation et d'utilisation des informations sur l'enfant.

17. Le programme intégré d'intervention d'urgence a été incorporé à l'examen à mi-parcours, suite au conflit frontalier et à la sécheresse qui a affecté plusieurs régions de la Corne de l'Afrique. La réaction de l'UNICEF s'est inscrite dans le contexte global des appels lancés par l'Organisation des Nations Unies à la Commission érythréenne de secours et de relèvement en tant que principal organisme d'État chargé de coordonner les interventions d'urgence. Les résultats sont signalés dans les rapports sur les programmes au titre desquels les interventions ont eu lieu. Une assistance similaire est fournie dans les zones de sécurité temporaire aux personnes déplacées et aux réfugiés qui reviennent chez eux.

## Enseignements tirés des précédents programmes de coopération

18. Avant l'examen à mi-parcours de 1998, l'approche globale, qui était centralisée, privilégiait la prestation de services par le biais de quatre programmes : a) santé et nutrition; b) éducation pour le développement; c) approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural; et d) communication pour le développement. Les activités n'étaient pas intégrées au niveau des secteurs et manquaient de rapports synergiques; le contrôle et l'évaluation n'avaient pas un rang de priorité élevé. L'examen à mi-parcours a ajouté trois programmes en raison de leur nouvelle importance : a) intervention d'urgence intégrée; b) protection de l'enfant; et c) renforcement des capacités nationales. Les questions de VIH/SIDA et des mutilations génitales féminines ont également été intégrées au programme de communication. L'examen à mi-parcours a aussi reconnu la nécessité d'assurer un équilibre approprié entre les stratégies qui lient les activités menées au plan national à celles qui le sont au plan infranational, conformément à la politique de décentralisation. On a aussi reconnu la nécessité d'axer les interventions de l'UNICEF sur les domaines pour lesquels il jouit d'un avantage comparatif, d'élargir les partenariats en faveur des enfants et d'adopter une programmation axée sur les résultats, assortie de critères pour faciliter l'évaluation de la logistique et de son impact. Il a également été reconnu qu'il fallait abandonner les activités ne présentant pas d'avantages comparatifs pour l'UNICEF (comme les projets de forage et de construction à forte intensité de capital) au profit d'interventions davantage axées sur les collectivités. L'évaluation de fin de cycle a réitéré ces enseignements. Le programme relais a souligné la nécessité d'adopter une approche axée sur les droits humains en matière de programmation et de création de capacités communautaires, fondée sur les données d'expérience nationales et les résultats obtenus par l'UNICEF à travers le monde.

## Coopération recommandée au programme, 2002-2006

Ressources ordinaires : 6 283 000 dollars

Autres ressources : 28 000 000 dollars

### Coopération recommandée au programme<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources<sup>b</sup></i>	<b>Total</b>
Développement du jeune enfant	705	7 500	<b>8 205</b>
Éducation de base	700	6 000	<b>6 700</b>
Approvisionnement en eau, assainissement et hygiène	700	6 900	<b>7 600</b>
Protection de l'enfant	270	5 000	<b>5 270</b>
Communication au service des droits de l'enfant	500	2 600	<b>3 100</b>
Dépenses intersectorielles	3 408	–	<b>3 408</b>
<b>Total</b>	<b>6 283</b>	<b>28 000</b>	<b>34 283</b>

<sup>a</sup> La ventilation des dépenses annuelles estimées figure au tableau 3.

## **Processus d'élaboration du programme de pays**

19. Le Ministère des finances, et par la suite (à partir de novembre 2000) la Cellule de coopération internationale et de la politique macroéconomique de la Présidence, a coordonné le processus d'élaboration, par le biais du Comité d'élaboration et de contrôle des programmes. Ce comité est coprésidé par le chef de la Cellule précitée et le représentant de l'UNICEF, et compte des représentants des ministères concernés et des ONG nationales participant au programme. Le programme proposé fait fond sur les expériences et les enseignements tirés du précédent programme de pays. Le bilan commun de pays a fourni l'analyse de la situation et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a servi de cadre de référence pour la collaboration des Nations Unies et du Gouvernement au cours de la période 2002-2006. D'autres interventions sont notamment les ateliers d'orientation sur l'approche axée sur les droits humains et la création de capacités communautaires, l'atelier de septembre 2000 sur la conceptualisation du programme proposé et une réunion de stratégie en octobre 2000. Des groupes de travail spéciaux du Comité d'élaboration et de contrôle des programmes et des équipes de gestion de pays ont contribué à élaborer le plan directeur des opérations/plans d'opérations du programme et le Plan de gestion des programmes par pays/budget intégré. Le processus a comporté des consultations à grande échelle avec toutes les parties prenantes et le partage de divers documents aux fins de recueillir des observations. La présente recommandation concernant le programme de pays incorpore également les observations des membres du Conseil sur la note de pays, ainsi que celles qui ont été reçues d'autres organismes des Nations Unies et de différents bailleurs de fonds.

## **Buts et objectifs du programme de pays**

20. Le but global du programme consiste à promouvoir une vie saine et de qualité; fournir un enseignement de qualité; lutter contre le VIH/SIDA; et protéger les enfants et les femmes des actes de mauvais traitement, d'exploitation et de violence. Le programme aidera aussi le Gouvernement dans ses efforts visant à réduire la pauvreté et promouvoir sa vision d'une société érythréenne démocratique et redynamisée, fondée sur la paix, la tranquillité et la tolérance, qui comprenne parfaitement et réalise pleinement les droits des enfants et des femmes. Les objectifs nationaux qui seront poursuivis avec la collaboration du programme seront élaborés conjointement dans le contexte du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et se fonderont sur les résultats d'une enquête démographique et sanitaire.

21. Le programme de pays visera les objectifs globaux consistant à : a) aider les ménages et les collectivités à acquérir les connaissances, les compétences et les moyens nécessaires pour améliorer l'incidence du développement sur les enfants et les femmes, élaborer progressivement, affiner et mettre en oeuvre au plan national, une stratégie de création de capacités communautaires, qui ait des corrélations avec les initiatives menées au niveau régional et national; b) améliorer la situation des enfants et des femmes dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'éducation; c) fournir aux adolescents et aux jeunes les informations et les compétences nécessaires pour prévenir la transmission du VIH et veiller à ce qu'ils aient accès à des services et des opportunités dont ils ont besoin pour réaliser pleinement leurs potentialités et jouir d'un état de santé et de bien-être leur permettant de participer à la

société et de lui apporter leur contribution; d) contribuer à satisfaire les besoins et respecter les droits des enfants qui ont besoin d'une protection spéciale; et e) renforcer les capacités des collectivités pour leur permettre de faire face à des situations d'urgence et consolider leurs mécanismes d'adaptation dans le cadre de leurs réseaux sociaux actuels.

### **Place du programme dans les priorités nationales et internationales**

22. La législation et les politiques érythréennes mettent les enfants au premier plan; favorisent les soins et l'éducation de chaque enfant; et protègent les enfants des pratiques dangereuses et de l'exploitation, y compris le traumatisme de la guerre. Elles les protègent aussi de l'incidence catastrophique de la pandémie du VIH/SIDA et réaffirment la nécessité d'investir dans les enfants, de les écouter et de protéger la terre qui leur sera léguée. Le programme de pays proposé est conforme et directement lié à ces politiques et priorités nationales. Il appuie également les efforts que déploie le Gouvernement en vue de passer d'un mode de développement d'urgence à un mode à plus long terme, dans le cadre de l'approche de la programmation axée sur les ressources humaines et de la création de capacités au niveau des collectivités.

23. Dans l'immédiat, le programme proposé vient compléter le programme de démobilisation et de réintégration du Gouvernement et le Programme de reconstruction de l'Érythrée, financé par un consortium de bailleurs de fonds et le Gouvernement. Tout en renforçant les ressources humaines consacrées au développement économique et social, la démobilisation et le retour des réfugiés représentent aussi un risque d'aggravation de la criminalité et pourraient compromettre la santé des femmes par la propagation de maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment le VIH. Le Programme de reconstruction de l'Érythrée reconnaît ce risque et offre un cadre pour y remédier. Le projet d'urgence et de relèvement après la guerre, financé par le Gouvernement italien, offre des dons à décaissement rapide aux ONG et aux institutions érythréennes pour la remise en état des systèmes de prestations sociales les plus prioritaires (éducation, santé et protection des enfants). La stratégie à long terme du Gouvernement favorise l'investissement consacré aux personnes, en particulier les enfants, les adolescents et les femmes, en tant que condition déterminante du développement humain global. Elle met aussi l'accent sur l'éducation qui fera de l'Érythrée une société de l'apprentissage qui doit apprendre à sortir de la pauvreté.

24. Le programme adopte une méthode de programmation axée sur les ressources humaines et la création de capacités au niveau des collectivités, et traduit les sept priorités caractéristiques de l'Afrique de l'est et australe, à savoir, le VIH/sida; la prévention et la lutte contre le paludisme; la préparation et l'intervention d'urgence; l'éducation de base; l'immunisation systématique; la nutrition; et la situation des enfants ayant besoin de protection spéciale. Au niveau global, il traduit les cinq priorités organisationnelles de l'UNICEF, comme l'indique le plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005, à savoir : développement du jeune enfant; éducation des filles; immunisation plus; VIH/sida; et protection contre les actes de mauvais traitement, d'exploitation et de violence. Le programme tient également compte de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida 'A crise mondiale, action mondiale' adoptée lors de la session spéciale de l'Assemblée générale sur le VIH/sida tenue en juin 2001.

## Stratégie du programme

25. La stratégie demeure la même que celle qui est présentée dans la note de pays. La stratégie axée sur les ressources humaines et la création de capacités au niveau des collectivités intègre les données d'expérience nationales de l'Érythrée, les enseignements tirés de la coopération passée, les résultats du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'expérience et les compétences de l'UNICEF en matière de programmation au profit des enfants. La stratégie est sous-tendue par les trois principes directeurs de la programmation axée sur les droits et les quatre principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et ceux de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En garantissant des services sociaux au profit des pauvres on met en lumière les principes d'universalité et de non-discrimination dans l'orientation vers la réduction des disparités en matière de parité hommes-femmes et d'accès aux services. La participation et le développement des capacités des responsables et des détenteurs des droits, en commençant au niveau de la collectivité, sont à la base des principes de responsabilisation qui reconnaissent les enfants comme étant à la fois des sujets et des détenteurs des droits ainsi que le respect des points de vue de l'enfant. L'ordre de priorité des choix de programmation est fonction des priorités nationales et internationales, de la disponibilité des ressources et de l'avantage comparatif de l'UNICEF.

26. En se fondant sur les politiques, structures et systèmes en vigueur et en définissant les stratégies et les interventions au niveau de la famille, de la collectivité (district) et régional et national, l'UNICEF établira une corrélation positive entre les interventions à base communautaire et participatives et les programmes au plan national. Il en résultera des synergies entre les conditions favorables ou des facteurs contextuels et des facteurs du programme comme la conception, l'exécution, la gestion et le contrôle et l'évaluation. Chaque programme comprendra aussi des volets consacrés aux interventions d'urgence, au VIH/sida, à la nutrition, à la communication et à l'éducation des parents. Les améliorations des moyens d'existence au niveau des collectivités favoriseront la croissance économique équitable, entraînant la réduction de la pauvreté. L'application holistique de la stratégie sera d'abord testée sur une base pilote dans un nombre limité de zones et l'expérience acquise et les enseignements tirés seront extrapolés progressivement à une plus grande échelle au niveau des six régions, de sorte que la stratégie sera opérationnelle au plan national avant la fin du cycle de programme. La stratégie de création de capacités au niveau des collectivités sera appliquée au travers de cinq programmes se complétant mutuellement.

27. *Développement du jeune enfant.* Ce programme, dont le Ministère de la santé est le principal partenaire, vise à réduire la mortalité maternelle, infantile et des enfants de moins de 5 ans. L'UNICEF accordera une aide en faveur des enfants pour leur permettre de prendre un bon départ dans la vie, en leur fournissant les soins nécessaires à leur survie, leur épanouissement et leur participation, et en veillant à ce qu'ils soient physiquement sains, mentalement alertes, socialement compétents, émotionnellement sécurisés et capables d'apprendre. L'aide sera accordée par le biais de trois projets.

28. Le projet de soins aux jeunes enfants aidera le Ministère de la santé à soutenir le taux élevé d'immunisation systématique, y compris l'introduction de nouveaux vaccins par l'intermédiaire de la GAVI et l'aspect communautaire de la Prise en

charge intégrée des maladies de l'enfant. La campagne d'éradication de la polio et de la rougeole se poursuivra, parallèlement à un programme transfrontalier d'éradication de la polio amorcé en 2001. L'accent sera notamment mis sur la consolidation des acquis du programme « Faire reculer le paludisme ». Au nombre des actions qui seront menées à cet effet figurent la promotion de l'utilisation de moustiquaires imprégnées, la sensibilisation à la nécessité de supprimer l'impôt sur l'achat de ces moustiquaires, et de les produire sur place. Pour renforcer davantage le système de prestation de soins de santé, le projet contribuera à former des travailleurs de la santé et à fournir des matériels pour les soins des enfants et des femmes. Au niveau des collectivités, il aidera à améliorer les pratiques de soins aux enfants par le renforcement des capacités des personnes qui en sont chargées, pour leur permettre de suivre leur croissance et veiller à leur sécurité. Ce projet viendra compléter le projet de développement du jeune enfant financé par la Banque mondiale, grâce à la convergence des interventions, l'harmonisation des messages et l'élaboration d'un système commun de suivi des soins physiques et psychologiques des enfants. L'USAID et l'OMS seront d'autres principaux partenaires.

29. En collaboration avec le FNUAP, le projet sur la santé maternelle renforcera les services anténataux et le système de recours pour les urgences en obstétrique et reliera les services axés sur les établissements aux soins de santé communautaires. Le projet appuiera dans les zones pilotes, en collaboration avec le projet de la Banque mondiale sur la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, les MST et la tuberculose, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, associée au service de dépistage et d'accompagnement psychologique et les soins aux mères vivant avec le VIH/sida. Grâce au renforcement des services de santé en matière de reproduction, les femmes et les adolescentes pourront obtenir des soins de santé appropriés pour la prévention du VIH/sida ainsi que des conseils sur la violence dont elles sont victimes, notamment les mutilations génitales.

30. Le projet sur la nutrition visera à améliorer l'état protéocalorique et en micronutriments des enfants et des femmes, et utilisera leur état nutritif comme principal indicateur de la réalisation de leurs droits au niveau des collectivités. Il sera exécuté conjointement avec la composante 'nutrition' du projet de développement du jeune enfant de la Banque mondiale. Il permettra de réaliser la sécurité alimentaire des ménages dans le contexte de la stratégie de création de capacités au niveau des collectivités et de l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique. Le projet renforcera les activités liées à l'iodation du sel et appuiera la promulgation et l'application de règles relatives à ces activités et à la commercialisation des produits de remplacement du lait maternel. On déploiera des efforts plus soutenus pour saisir l'ampleur du problème de l'anémie. La distribution de comprimés de fer et de folate aux femmes enceintes se poursuivra. Le projet soutiendra également les activités de vermifugation. L'UNICEF poursuivra les activités d'enrichissement de la farine de blé et de production et d'enrichissement de DMK à l'aide de micronutriments multiples. Les ministères de la santé, des collectivités locales, de l'agriculture et des industries et de la pêche participeront au projet. Les autres principaux partenaires comprendront l'USAID, l'OMS, le PAM, la FAO et l'Initiative micronutriments de l'ACDI.

31. *Éducation de base.* Le programme vise à appuyer le Ministère de l'éducation pour lui permettre d'augmenter les inscriptions totales nettes. Il ciblera 300 écoles primaires (40 % de l'ensemble des écoles primaires du pays). Il combinera à cet effet les méthodes d'enseignement de type classique et d'autres méthodes, en privilé-

giant les enfants non scolarisés, y compris les nomades, les handicapés, les réfugiés qui reviennent dans leurs foyers et les personnes affectées par la guerre et la sécheresse. La stratégie de création des capacités au niveau des collectivités permettra de faire face aux autres facteurs qui entravent les inscriptions et la persévérance scolaire. Dans les zones affectées par la guerre, l'UNICEF coordonnera son action avec celle du PAM, du HCR, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG pour promouvoir l'alimentation scolaire, la fourniture de services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et l'intégration des personnes qui reviennent dans leur foyer au système éducatif, par l'entraide et l'imitation de rôles.

32. Le projet sur l'éducation des filles vise à réduire les disparités entre les filles et les garçons au plan des inscriptions, de la persévérance scolaire et des résultats. Il favorisera les approches d'éducation complémentaire au profit des enfants non scolarisés, notamment les filles, les enfants nomades, les réfugiés qui reviennent dans leurs foyers et les personnes affectées par la guerre et la sécheresse. Les stratégies consisteront à appuyer l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales en matière d'éducation des filles, l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les programmes d'enseignement des élèves et des enseignants et des campagnes de sensibilisation à cette problématique axées sur les écoles. Des études sur les enfants nomades et ceux qui sont difficiles à atteindre établiront des informations qui orienteront la planification et les interventions. Les partenaires seront notamment les ONG, comme la National Union of Eritrean Women (NUEW), la National Union of Eritrean Youth and Students (NUEYS), Lutheran World Service, NORAD et l'ACDI.

33. Le projet sur les écoles de qualité amies des enfants aura essentiellement pour objectif de rehausser la qualité et l'efficacité des 300 écoles concernées, pour leur permettre de dispenser un enseignement approprié aux enfants. Cette approche sera appliquée par le biais des évaluations, des analyses et des actions axées sur les écoles; l'introduction de critères de rendement scolaire minimum; la formation des enseignants; et l'amélioration des programmes d'enseignement, y compris l'introduction de cours de dynamique de la vie et de sensibilisation au VIH/sida dans les écoles primaires, à partir de la cinquième année d'étude. L'UNICEF fournira une assistance technique pour la mise en oeuvre du programme de suivi du rendement scolaire et appuiera la composante 'santé scolaire' du projet sur la création de capacités au niveau des collectivités financé, par la Banque mondiale, afin d'assurer la fourniture des services de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

34. Le projet visant à donner aux parents et aux collectivités les moyens de gérer et de contrôler l'enseignement s'attachera à créer des possibilités de constitution d'associations d'enseignants et de parents ainsi que de renforcement des capacités d'animation au niveau des collectivités, pour assurer la réalisation du droit à une éducation de qualité. La stratégie de création des capacités au niveau des collectivités est destinée à renforcer les capacités des dirigeants (conseils villageois et leaders d'opinion). Le projet constituera des groupements des écoles existantes pour servir de forum au dialogue et promouvoir la mobilisation de ressources.

35. *Approvisionnement en eau, hygiène et assainissement.* Ce programme a pour objectif d'aider les Ministères des collectivités locales et de l'approvisionnement en eau, du domaine et de l'environnement à : a) améliorer l'accès à l'eau potable en quantité suffisante par les communautés vulnérables, notamment celles qui ont été

affectées par la guerre et la sécheresse et qui accueillent les réfugiés revenant dans leurs foyers; et b) promouvoir l'assainissement et l'hygiène personnelle. L'USAID et les ONG intervenant dans le secteur compteront parmi les autres partenaires. Ce programme sera mis en oeuvre par le biais de deux projets.

36. Le projet d'approvisionnement en eau appuiera la remise en état et, au besoin, la création de nouveaux réseaux d'approvisionnement en eau viables au niveau des collectivités. Il contribuera aussi à promouvoir les technologies courantes et appropriées, fournir des équipements et renforcer les capacités des collectivités, dans l'optique de la parité hommes-femmes, pour leur permettre de gérer et d'entretenir les réseaux. Le programme aidera les collectivités à conserver leurs sources d'eau de manière écologiquement viable. Les activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources ainsi que des partenariats renforcés serviront à rehausser la portée du programme dans les zones vulnérables.

37. Le projet d'assainissement et d'hygiène a pour objectif de renforcer la couverture sanitaire en recourant au processus participatif pour modifier les comportements en matière d'hygiène et d'assainissement. Le projet mettra l'accent sur l'assainissement en milieu scolaire et communautaire dans l'optique de la parité hommes-femmes, notamment en inculquant les bonnes habitudes en matière de santé, y compris la prévention du VIH. Il encouragera la construction et l'utilisation de types appropriés de latrines.

38. *Protection de l'enfant.* Ce programme aidera les Ministères de l'emploi et de la prévoyance sociale, de la justice et de l'administration territoriale à élaborer des politiques, des lois et des programmes qui protègent les enfants et les femmes des actes de mauvais traitements, d'exploitation et de violence. Il soutiendra aussi l'élaboration de lois nationales applicables aux enfants et des politiques de protection de l'enfant et de la famille.

39. Eu égard au nombre élevé d'orphelins, l'UNICEF continuera d'appuyer le projet de réunification des orphelins avec des familles, actuellement financé par l'Italie (le projet Mahzel) et qui a des corrélations appropriées avec la composante 'réunification des orphelins' du projet de la Banque mondiale sur le développement du jeune enfant. Les familles qui accueillent des orphelins recevront une assistance sociale et économique conséquente, la priorité étant accordée aux ménages dirigés par des enfants ou des femmes, afin de rompre le cycle de la pauvreté.

40. Le projet consacré aux enfants vulnérables qui ne sont pas orphelins vise à satisfaire les besoins croissants de ces enfants, y compris ceux qui sont affectés par le conflit armé, les enfants de la rue et les travailleurs du sexe, les enfants qui travaillent, les enfants ayant enfreint la loi, les handicapés et les survivants des mines terrestres. Une importance particulière sera accordée aux personnes déplacées au sein du pays qui reviennent dans leurs foyers et aux populations de réfugiés composés de mineurs non accompagnés, les ménages dirigés par des enfants et des femmes et les personnes traumatisées par la guerre. L'UNICEF contribuera avec le HCR et d'autres parties prenantes à améliorer la situation des enfants, des femmes et des adolescents dans les zones d'accueil des personnes déplacées et des réfugiés qui reviennent dans leurs foyers. Il utilisera les approches intersectorielles pour faire face aux problèmes du VIH/SIDA, de santé et d'éducation. Les dispositifs traditionnels de protection au niveau des collectivités seront renforcés. Une base de données sur les enfants qui ont besoin d'une protection spéciale sera mise en place à des fins de

planification. Une campagne d'encouragement des parents à déclarer les naissances permettra aux enfants d'avoir une identité et une nationalité.

41. *Communication au service des droits de l'enfant.* Ce volet constituera un programme distinct qui offrira un point focal pour faire face aux questions de première importance, qui sont délicates du point de vue des médias et ont un caractère intersectoriel, comme l'établissement de rapports dans les cas d'urgence, le VIH/SIDA et la sensibilisation au problème des mines terrestres. La priorité sera accordée, dans le cadre des relations extérieures, à l'information du public, des donateurs et d'autres partenaires sur les activités de l'UNICEF (notamment dans leurs rapports avec les situations d'urgence) à la promotion de la notoriété et de la crédibilité de l'UNICEF et à l'appui à la mobilisation de ressources. Ce volet comprendra trois projets.

42. Le projet sur la communication au titre du programme répondra aux besoins de communication d'autres programmes et comprendra l'appui à la mobilisation sociale au niveau des collectivités, des campagnes nationales et des événements spéciaux en faveur des droits de l'enfant. Des enquêtes permettront d'analyser les forces, les opportunités et les perspectives existant en faveur des enfants au niveau des collectivités, et la stratégie de création de capacités servira à réaliser ces opportunités et perspectives. Les activités de sensibilisation favorables à la suppression des pratiques traditionnelles dangereuses, notamment les mutilations génitales et les préjugés sexospécifiques, seront intégrées dans d'autres programmes, en particulier ceux de lutte contre la violence à l'égard des filles et des femmes, de protection de la santé maternelle et d'éducation des filles. Les principaux partenaires dans ce domaine sont la NUEW, la NUEYS et sida.

43. Le projet sur le VIH/sida contribuera à réaliser l'objectif national de réduction de la transmission du VIH en renforçant les activités de sensibilisation, notamment parmi les jeunes et en mettant l'accent sur la dynamique de la vie et les études au-delà de l'école primaire. Le projet donnera aux adolescents l'occasion de développer leurs capacités dans un environnement sûr et favorable qui leur permette de participer et de contribuer à leurs collectivités. Les interventions seront intégrées à d'autres programmes, et le programme de développement du jeune enfant couvrira la transmission du VIH de la mère à l'enfant, le service de dépistage et d'accompagnement psychologique, les soins aux personnes vivant avec le sida et les aspects liés à la nutrition; l'éducation de base; la protection de l'enfant dans le cadre du soutien aux orphelins du SIDA; et l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques d'hygiène. Les activités du projet compléteront celles du projet de la Banque mondiale sur le VIH/sida, le paludisme, les maladies sexuellement transmissibles et la tuberculose, le Groupe thématique de l'Organisation des Nations Unies sur le VIH/sida dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA, et le Programme de reconstruction de l'Érythrée comprenant des interventions dans l'armée pour prévenir la propagation du VIH pendant et après la démobilisation.

44. Le projet sur la sensibilisation au problème des mines terrestres visera l'objectif national de réduction et d'élimination, en fin de compte, des blessures et des décès causés par les mines terrestres et les engins non explosés. La stratégie de l'action antimine renforcera la coordination et la sensibilisation au niveau national, ainsi que les moyens d'exécution au niveau des collectivités, en attirant davantage l'attention sur la question, en favorisant les comportements responsables et en améliorant l'efficacité des activités de déminage, par une étroite collaboration avec les

collectivités et la collecte d'informations. Dans le cadre du programme, l'UNICEF interviendra par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et, par la suite, en collaboration avec le Centre de coordination de l'action antimines de l'Érythrée.

45. *Les coûts intersectoriels* couvriront les frais liés à la gestion, la coordination et l'appui au programme de pays, y compris la planification, l'analyse de la politique sociale, les relations extérieures et les dépenses du groupe des opérations. Le programme sur la planification, le suivi et l'évaluation des droits de l'enfant (qui comporte l'analyse de la politique sociale) présenté dans la note de pays, est désormais couvert par la rubrique des coûts intersectoriels.

### **Suivi et évaluation**

46. Les activités de planification, de suivi et d'évaluation permettront d'obtenir des résultats et d'utiliser des processus mesurables à tous les niveaux et seront incorporées à un plan de suivi et d'évaluation intégré. Une analyse constante de la politique sociale favorisera la rétroaction, de sorte que les enseignements tirés servent à appuyer l'élaboration des politiques et des stratégies sociales du Gouvernement. En utilisant des indicateurs qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, on pourra obtenir des données qui serviront à suivre l'évolution du fossé des sexes. Le programme aidera à élaborer des critères et des objectifs et à créer des capacités de contrepartie pour l'établissement, l'utilisation et la diffusion de données aux fins de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation, en utilisant le système d'informations sur l'enfant. La collaboration avec le Bureau national de la statistique et de l'évaluation et l'Université d'Asmara sera renforcée.

### **Collaboration avec les partenaires**

47. Les interventions envisagées pour les enfants dans le cadre du programme de pays de 2002-2006 nécessitent l'établissement de partenariats et la mobilisation de ressources qui dépassent largement les capacités de l'UNICEF. Le premier partenaire sera le Gouvernement, avec les structures dont il dispose au niveau national comme à celui des collectivités. Des partenariats seront institués avec les branches législative et judiciaire de l'État pour préconiser et mobiliser de nouveaux soutiens au renforcement des politiques et des lois relatives aux droits de l'enfant. L'UNICEF collaborera au besoin avec les ONG, la société civile et le secteur privé. La collaboration avec les donateurs actuels sera renforcée et d'autres possibilités de collaboration seront envisagées. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2002-2006) renforcera la collaboration en matière de programmation au sein du système des Nations Unies.

### **Gestion du programme**

48. La cellule de coopération internationale et de politique macroéconomique de la Présidence sera le principal point focal du Gouvernement chargé de la coordination, par l'intermédiaire du Comité d'élaboration et de contrôle de programmes. Les points focaux des ministères concernés et d'autres organismes membres dudit Comité seront chargés de gérer les programmes/projets dont l'exécution relève de leur

compétence. Les autorités administratives des régions et des villages désigneront les mécanismes devant assurer la coordination et l'exécution. Le Gouvernement et l'UNICEF oeuvreront de concert en vue de concevoir, suivre et évaluer le programme en procédant à des examens annuels et à mi-parcours. Premièrement, la préparation et les interventions d'urgence intégrés permettront d'appuyer la transition de la guerre à la paix, de la sécheresse à des moyens d'existence durables, et aussi de faire face à l'une ou l'autre de ces catastrophes. Deuxièmement, une stratégie de collecte de fonds réaliste, axée sur les résultats passés et une bonne indication de la disponibilité des donateurs dans un scénario de paix, permettra de régler le problème du risque lié à la forte dépendance à l'égard d'autres ressources. Troisièmement, les capacités des gestionnaires de programme seront renforcées pour éviter qu'ils ne soient pas en mesure de faire face à la complexité d'un programme axé sur la valorisation des ressources humaines et la création des capacités au niveau des collectivités. Les gestionnaires seront ainsi appelés à faciliter les interventions plutôt qu'à les contrôler. Enfin, l'affectation des ressources humaines et financières conformément au Plan de gestion de programme de pays/budget intégré approuvé maximise l'efficacité et l'efficience.

Tableau 1

**Données de base sur les enfants et les femmes**

<i>Érythrée</i>	<i>(1990 et années précédentes)</i>		<i>Classification par pays de l'UNICEF</i>			
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	114	(2000)	TTM5			
Taux de mortalité infantile	73	(2000)	TMI			
PNB par habitant (en dollars des É.-U)	200	(1999)	PNB			
Population totale (en millions)	3,7	(1999)				
<b>INDICATEURS CLEFS (SURVIE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT)</b>			<b>1970</b>	<b>1980</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>
Naissances	(milliers)		86	107	134	147
Décès des moins d'un an	(milliers)		13	12	12	11
Décès des moins de 5 ans	(milliers)		19	21	21	17
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)			..	200	155	114
Taux de mortalité infantile (moins d'un an) (pour 1 000 naissances vivantes)			..	112	92	73
			Vers 1990		Chiffres plus récents	
Insuffisance pondérale (moins de 5 ans) (% du poids correspondant à l'âge, (1993/1995)	Modéré et grave Grave		41*			44** 17**
Insuffisance pondérale à la naissance (%, 1994)			13			..
Enfants inscrits à l'école primaire atteignant la cinquième année (%, 1992/1995)			83			71
<b>INDICATEURS DE NUTRITION</b>			Vers 1990		Chiffres plus récents	
Allaitement exclusivement au sein (moins de 4 mois) (%, 1995)			..			66
Alimentation complémentaire régulière (6-9 mois) (%, 1995)			..			45
Maintien de l'allaitement au sein (20-23 mois) (%, 1995)			..		60	
Émaciation (0-59 mois) (%, 1993/1995)			10*			16**
Retard de croissance (0-59 mois) (%, 1993/1995)			66*			38*
Taux de l'apport en vitamine A (6-59 mois) (%, 1999)			..			94
Ménages consommant du sel iodé (%, 1995/1998-99)			0,2			97
<b>INDICATEURS DE SANTÉ</b>			Vers 1990		Chiffres plus récents	
Taux d'utilisation de la TRO (%, 1995)			..		38	
Vaccination systématique PEV financées par l'État (%, 1999)			..			0
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (% de la population, 2000)	Total Milieu urbain/milieu rural		.. ../.			46 63/42
Accès à un assainissement adéquat (% de la population, 2000)	Total Milieu urbain/milieu rural	..	../.		13	66/1
Accouchements assistés par un personnel qualifié (%, 1995)			..			21
Taux de mortalité maternelle (pour 1 000 naissances vivantes, 1995)			..			1 000

Vaccination		1981	1985	1990	1995	1999
-----						
Enfants d'un an (%) vaccinés contre :						
	Tuberculose	..	..	..	68	98
	Diptérie/Tétanos/Coqueluche	..	..	..	58	93
	Poliomyélite	..	..	..	58	93
	Rougeole	..	..	..	58	88
Femmes enceintes (%) vaccinées contre : Tétanos						
		..	..	..	..	..
-----						
ÉDUCATION		Vers 1990			Chiffres plus récents	
-----						
Taux de scolarisation primaire (brut/net) (%, 1993/1998)	Total	51/30			59/37	
	Garçons	57/31			64/40	
	Filles	45/29			54/35	
Taux de scolarisation secondaire (brut/net) (%, 1993/1996)	Total	17/12			20/16	
	Garçons		19/13			24/17
	Filles		14/12			17/14
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) (%)	Total	..			..	
	Hommes/Femmes		../..			../..
Postes de radio/télévision pour 1 000 habitants, 1993/1997)			83/0			100/0
-----						
INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES		1970	1980	1990	1999	2000
-----						
Population totale	(milliers)	1 831	2 382	3 103	3 524	3 659
Personnes âgées de 0 à 18 ans	(milliers)	929	1 298	1 569	1 778	1 844
Personnes âgées de 0 à 5 ans	(milliers)	333	420	552	600	617
Population urbaine (% du total)		11,1	13,5	14,7	19,5	19,7
Espérance de vie à la naissance (en années)	Total	43	44	49	52	52
	Hommes	42	43	47	50	51
	Femmes	45	46	51	53	53
Indice synthétique de fécondité		6,6	6,4	6,2	5,6	5,5
Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants)		47	45	43	41	40
Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants)		21	20	16	14	14
-----						
		Vers 1990			Chiffres plus récents	
-----						
Taux d'utilisation de contraceptifs	(%, 1995)	..			8	
Taux annuel d'accroissement de la population (%, 1970-90/1990-99)	totale	4,0			2,3	
	urbaine	4,0			4,6	
-----						
INDICATEURS ÉCONOMIQUES		Vers 1990			Chiffres plus récents	
-----						
Taux de croissance annuel du PNB par habitant (%, 1990-1999)		..			2,0	
Taux d'inflation (%, 1990-98)		..			10	
Population vivant avec moins de 1 dollar par jour (%)		..			..	
Part du revenu des ménages (20% supérieur/40% inférieur) %		../..			../..	
Dépenses publiques (% des dépenses totales)	Santé/éducation	../..			../..	
	Défense	..			..	
Dépenses des ménages (% du total)		../..			../..	
-----						

**E/ICEF/2001/P/L.1/Add.1**

---

Aide publique au développement (en millions de dollars É.-U)	..	158
(1998)	..	20
(en % du PNB)	..	
Service de la dette		
(% des exportations de biens et de services, 1997)	..	0

---

\* Enfants de 6 à 59 mois.

\*\* Enfants de 0 à 35 mois

Tableau 2

**Dépenses au titre de la précédente période de coopération, 1996-2001<sup>a</sup>**  
Érythrée

*Date de la dernière approbation du Conseil : 2000*

*Ressources ordinaires : 9 596 000 dollars*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Secteurs/Domains du programme	Fournitures et équipements (effectives)		Bourse de formation (effectives)		Personnel du projets (effectives)		Autres dépenses (effectives)		Ressources ordinaires (effectives)		Autres ressources (effectives)		Total (RO + AR) (effectives)		Total (RO + AR) (prévues)	
	RO <sup>b</sup>	AR	RO <sup>b</sup>	AR	RO <sup>b</sup>	AR	RO <sup>b</sup>	AR	RO <sup>b</sup>	AR	RO <sup>b</sup>	AR	RO <sup>b</sup>	AR	RO <sup>b</sup>	AR
Soins de santé primaire & nutrition	625	8 225	209	213	233	446	456	2 096	1 523	2 605	10 980	15 106	12 503	17 711		
Éducation pour le développement	69	2 035	50	219	105	37	379	3 526	603	2 115	5 817	5 900	6 420	8 015		
Assainissement & approvisionnement en eau en milieu rural	110	641	106	42	117	144	161	1 042	494	1 170	1 869	6 000	2 363	7 170		
Communication au service du dévelop- pement	76	11	55	35	58	0	359	601	548	1 150	647	4 000	1 195	5 150		
Renforcement des capacités nationales	163	0	54	0	625	0	409	0	1 251	1 995	0	700	1 251	2 695		
Protection de l'enfance	0	227	0	0	8	106	14	1 230	22	31	1 563	1 539	1 585	1 570		
Intervention d'urgence	809	5 208	0	0	34	81	91	1 723	939	80	7 012	144	7 951	224		
Coûts intersectoriels	347	180	69	4	1 074	18	155	2 202	1 645	450	2 404	23	4 049	473		
<b>Total général</b>	<b>2 199</b>	<b>16 527</b>	<b>543</b>	<b>513</b>	<b>2 254</b>	<b>832</b>	<b>2 029</b>	<b>12 420</b>	<b>7 025</b>	<b>9 596</b>	<b>30 292</b>	<b>33 412</b>	<b>37 317</b>	<b>43 008</b>		

<sup>a</sup> Les dépenses effectives comprennent les dépenses enregistrées à la clôture le 21 mai 2001.

<sup>b</sup> Les dépenses effectives financées sur les ressources ordinaires comprennent les affectations sur les réserves globales.

RO = Ressources ordinaires

AR = Autres ressources

Tableau 3

**Dépenses annuelles prévues**

Pays : Érythrée

Cycle de programmation : 2002-2006

(En milliers de dollars É.-U.)

	Financement					Total
	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Développement du jeune enfant						
RO	141 000	141 000	141 000	141 000	141 000	705 000
AR	1 500 000	1 700 000	2 000 000	1 300 000	1 000 000	7 500 000
<b>Total</b>	<b>1 641 000</b>	<b>1 841 000</b>	<b>2 141 000</b>	<b>1 441 000</b>	<b>1 141 000</b>	<b>8 205 000</b>
Éducation de base						
RO	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	700 000
AR	1 200 000	1 400 000	1 700 000	1 000 000	700 000	6 000 000
<b>Total</b>	<b>1 340 000</b>	<b>1 540 000</b>	<b>1 840 000</b>	<b>1 140 000</b>	<b>840 000</b>	<b>6 700 000</b>
Approvisionnement en eau, environnement, assainissement et hygiène						
RO	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	700 000
AR	1 380 000	1 580 000	1 680 000	1 080 000	1 080 000	6 900 000
<b>Total</b>	<b>1 520 000</b>	<b>1 720 000</b>	<b>1 820 000</b>	<b>1 320 000</b>	<b>1 220 000</b>	<b>7 600 000</b>
Protection de l'enfance						
RO	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	270 000
AR	1 000 000	1 200 000	1 350 000	800 000	650 000	5 000 000
<b>Total</b>	<b>1 054 000</b>	<b>1 254 000</b>	<b>1 404 000</b>	<b>854 000</b>	<b>704 000</b>	<b>5 270 000</b>
Communication au service des droits de l'enfant						
RO	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
AR	520 000	540 000	550 000	500 000	490 000	2 600 000
<b>Total</b>	<b>620 000</b>	<b>640 000</b>	<b>650 000</b>	<b>600 000</b>	<b>590 000</b>	<b>3 100 000</b>
Coûts intersectoriels						
RO	680 000	682 000	682 000	682 000	682 000	3 408 000
AR						
<b>Total</b>	<b>680 000</b>	<b>682 000</b>	<b>682 000</b>	<b>682 000</b>	<b>682 000</b>	<b>3 408 000</b>
<b>Total, budget programme</b>						
RO	1 255 000	1 257 000	1 257 000	1 257 000	1 257 000	6 283 000
AR	5 600 000	6 420 000	7 280 000	4 780 000	3 920 000	28 000 000
<b>Total</b>	<b>6 855 000</b>	<b>7 677 000</b>	<b>8 537 000</b>	<b>6 037 000</b>	<b>5 177 000</b>	<b>34 283 000</b>
Dépenses de personnel <sup>a</sup>	581 355	613 254	647 881	679 140	711 091	3 232 721
Dépenses générales de fonctionnement	238 954	235 705	403 041	398 481	428 885	1 705 069
<b>Total, budget d'appui estimatif</b>	<b>820 309</b>	<b>848 959</b>	<b>1 050 922</b>	<b>1 077 621</b>	<b>1 139 979</b>	<b>4 937 790</b>
<b>Total général</b>	<b>7 675 309</b>	<b>8 525 959</b>	<b>9 587 922</b>	<b>7 114 621</b>	<b>6 316 979</b>	<b>39 220 790</b>

RO = Ressources ordinaires; AR = Autres ressources <sup>a</sup> Y compris les consultants et l'assistance temporaire.

Tableau 4

## Corrélation entre le budget-programme, la dotation en effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Érythrée  
Programme : 2002-2006

Secteurs/Domains du programme et source de finan- cement	Budget-programme							Poste <sup>a</sup>							Dépenses de personnel <sup>b</sup>		
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total	
<b>Ressources ordinaires</b>																	
Développement du jeune enfant	705 000		705 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	114 053	114 053	
Éducation de base	700 000		700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	40 509	40 509	
Approvisionnement en eau, environne-ment, assainisse-ment et hygiène	700 000		700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	40 509	40 509	
Protection de l'enfance	270 000		270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication au service des droits de l'enfant	500 000		500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts intersectoriels	3 408 000		3 408 000	0	0	0	0	2	0	2	2	6	10	1 589 144	350 523	1 939 667	
<b>Total, RO</b>	6 283 000		6 283 000	0	0	0	0	2	0	2	3	9	14	1 589 144	545 594	2 134 738	
<b>Autres ressources</b>																	
Développement du jeune enfant	7 500 000		7 500 000	0	0	0	1	0	0	1	2	2	5	914 099	191 448	1 105 547	
Éducation de base	6 000 000		6 000 000	0	0	0	1	0	0	1	2	1	4	914 099	153 181	1 067 282	
Approvisionnement en eau, environne-ment, assainisse-ment et hygiène	6 900 000		6 900 000	0	0	0	1	0	0	1	1	1	3	1 252 922	87 097	1 340 019	
Protection de l'enfance	5 000 000		5 000 000	0	0	0	1	0	0	1	2	1	4	914 099	180 139	1 094 2380	
	2 600 000		2 600 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	66 086	66 086	

Secteurs/Domains du programme et source de finan- cement	Budget-programme		Poste <sup>a</sup>										Dépenses de personnel <sup>b</sup>			
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total
Dépenses intersectorielles			0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	0	203 488	203 488
<b>Total AR</b>	28 000 000	28 000 000	0	0	0	4	0	0	0	4	10	7	21	3 995 219	881 441	4 876 660
<b>Total RO+AR</b>	6 283 000	28 000 000	34 283 000	0	0	0	4	2	0	6	13	16	35	5 358 615	1 427 035	7 011 398
<b>Budget d'appui</b>	Dépenses de fonctionnement		1 705 069													
	Dotation en dotation		0	0	0	1	1	1	0	3	3	5	11	2 774 252	458 469	3 232 721
<b>Total général (RO+AR+BA)</b>			0	0	0	1	5	3	0	9	16	21	46	8 358 615	1 885 504	10 244 119
-----																
Nombre de postes et dépenses de personnel																
Pour le cycle de programme en cours																
À la fin du cycle de programme proposé (à titre indicatif seulement)																
-----																
-----																

<sup>a</sup> Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

<sup>b</sup> À l'exception du personnel temporaire et heures supplémentaires.

RO = Ressources ordinaires

AR = Autres ressources

AI = Administrateur recruté sur le plan international

AN = Administrateur recruté sur le plan national

SG = Services généraux

BA = Budget d'appui